



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 08 novembre 2023 à 18.30 heures

Le huit novembre deux mille vingt-trois à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 novembre 2023, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

**Présents :** MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Michel DE NAYS CANDAU, Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD, Pierre DEUSA, Robert GOURDEL, Maryse DEVEZE, Arnel JOUANNET, Marie-Christine ROUVIERE, Philippe BLATIERE, Chantal BERTRAND, Roseline BRUNETTI, Gilles LOUSSERT, Christine LACROIX, Carole LOUCHE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Olivier PENIN, Alain GUY, Didier GRANON, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Charly CRESPE, Jean-Pierre FILHOL.

**Absent excusé :** Alain MARTI

Suite à la Commission « Développement économique et touristique" qui s'est tenue le 31 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants, comme ci-après au verso :

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2024
<b>MARCHÉS NOCTURNES</b>			
<i>Quai d'Honneur et Plage Sud (Port Camargue)</i>		Abonnement mensuel pour l'ensemble des dates de la période choisie	20 €/soirée pour 1 ml 30 €/soirée pour 2 ml
		Abonnement saisonnier pour toutes les dates du dispositif	35 €/soirée pour 3 ml 40 €/soirée pour 4 ml
		Abonnement d'1 jour/semaine pour toutes les semaines de la saison	45 €/soirée pour 5 à 6 ml
		En cas de résiliation remboursement au prorata temporis moins une pénalité forfaitaire de 10 % du montant de l'abonnement	

.../...

Accusé de réception en préfecture  
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-08-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Département du GARD  
Ville de Le Grau-du-Roi  
☎ 04-66-73-45-45

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
-------------	----------	---------

29	28	28
----	----	----

DELIBÉRATION N°

2023-11-08

Secrétaire :  
Françoise DUGARET

ONT VOTÉ

POUR	CONTRE	ABST.
28	0	0

**Objet :**

OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC -  
BUDGET  
COMMUNE /  
MARCHÉS  
NOCTURNES :  
TARIFS 2024

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

- . Un abattement de 10 % est appliqué sur un abonnement pour la saison
- . Un abattement de 5 % est appliqué sur un abonnement mensuel
- . Réserve aux professionnels : artisans, fabricants, créateurs et revendeurs
- . Toute demande validée faisant l'objet d'un arrêté municipal est payable dans son intégralité
- . Aucun forfait de résiliation ne sera appliqué après le démarrage des marchés nocturnes sous présentation d'un justificatif officiel (arrêt de travail ...)

**Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,  
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,  
Conseiller départemental du Gard,**

Le Conseil municipal, après délibération :

- **Se prononce favorablement** sur ces propositions ;
- **Valide** ces tarifs ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,  
Conseiller départemental du Gard,  
**Docteur Robert CRAUSTE.**

La secrétaire de séance,  
**Françoise DUGARET**

